Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260320-2026_03_01ICM-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
16/03/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, LE ROUX Éric, COLLOBER Chantal, PALVADEAU Valérie, LE FEVRE Jean-Baptiste, KERMEN Josette

Absents excusés :
Absents non excusés :

Jean-Baptiste LE FEVRE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-03-01ICM : Election du Maire

VU le CGCT, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Jean-Baptiste LE FEVRE, benjamin de l'assemblée pour assurer ces fonctions. N'ayant pas d'observations, il est demandé au doyen de la séance, à savoir Claude CALLONNEC de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Il est rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Claude CALLONNEC : 11 voix (Onze voix)

M. Claude CALLONNEC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC